

AÉRODROME DE BORDEAUX-YVRAC (LFDY)

PLAN DE SERVITUDES AÉRONAUTIQUES DE DÉGAGEMENT

A1 - PLAN D'ENSEMBLE

Numéro	Echelle	Date
PSA-A1_SNIA_LFDY_1	1 : 10 000	décembre 2023

Approuvé par arrêté ministériel en date du 1er octobre 2024

Observations / Modifications :

Actualisation charte graphique
Établissement du plan :
Service National d'Ingénierie Aéroportuaire
Département Programmation Environnement Aménagement
siège : 82 rue des Pyrénées - 75070 PARIS cedex 20
site Atlantique : 12 avenue de Pythagore - CS 50071 - 33693 MÉRIGNAC cedex
Chef de projet : Fabien ANFRAY
Chargé d'études : Éric MAN

Projection du plan : Lambert 93

Fonds cartographiques : SCAN 25 © IGN

Caractéristiques techniques de base

Chiffre de code référence de l'aérodrome : 1

Altitude de référence : 74,2 mètres NGF

Spécifications techniques utilisées

Seuil 11 : approche à vue

Seuil 29 : approche à vue

Légende

Piste non revêtue : 685 m x 50 m

Limites des servitudes

Intermédiaires des servitudes

Cote altimétrique en mètres NGF

Commune YVRAC

Limite de la commune

Adaptations ponctuelles de surfaces
(avant fait l'objet d'une étude d'évaluation d'obstacle)
 Obstacles artificiels isolés

Obstacles dépassant les cotes limites autorisées
par les servitudes après adaptations (cf. liste dans note annexe)
 Arbres

Communes concernées par les servitudes aéronautiques

ARTIGUES-PRÈS-BORDEAUX LORMONT SAINTE-EULALIE
CENON LORMONT MONTUSSAN TRESSSES
CARBON-BLANC LORMONT POMPIGNAC YVRAC

